



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-483

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, Mme Christelle MARTINEZ, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, Mme Soraya LAUGARO, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Désignation d'un représentant à la Commission des Subventions - Modification

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

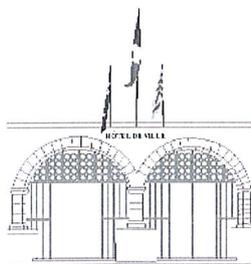
Par délibération n° 2020-145 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné Mme Marie BACH pour siéger à la Commission des Subventions.

Suite à la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'adjointe, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville pour siéger au sein de cette commission.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Considérant la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'adjointe au Maire par courrier adressé à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales le 26 octobre 2023.

Considérant l'acceptation par M. le Préfet des Pyrénées-Orientales de cette démission par courrier en date du 08 novembre 2023.



Considérant que la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'Adjointe au Maire est devenue définitive à la date de réception par l'intéressée du courrier de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales,

Considérant, par ailleurs, les modifications consécutives à cette démission intervenues dans la répartition des délégations aux adjoints et conseillers municipaux, Il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein de la commission susmentionnée.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-après.

Le Conseil Municipal :

- 1) approuve la modification de la délibération n°2020-145 du 10 juillet 2020 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- 2) désigne sur proposition de Monsieur le Maire, pour siéger à la Commission des Subventions en remplacement de Mme Marie BACH :
 - M. François DUSSAUBAT

Le reste sans changement.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

33 POUR

13 ABSTENTION(S) : Mme Marie BACH, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

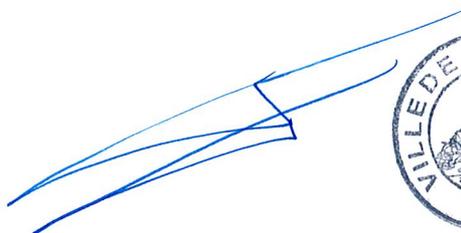
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-80231219-J83879-DE-J-J

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire





CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-484

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, Mme Christelle MARTINEZ, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI , Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE , Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT , Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, Mme Soraya LAUGARO, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Désignation de représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales - Modification

M. Louis ALIOT expose :

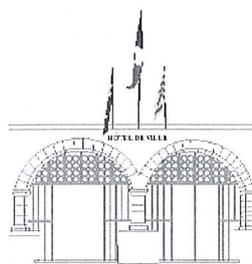
Mes chers collègues,

Par délibération n° 2020-244 en date du 24 septembre 2020, le conseil municipal a désigné Mme Marie BACH pour siéger au conseil d'administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Suite à la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'adjointe, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire et suppléant de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Considérant la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'adjointe au Maire par courrier adressé à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales le 26 octobre 2023.



Considérant l'acceptation par M. le Préfet des Pyrénées-Orientales de cette démission par courrier en date du 08 novembre 2023.

Considérant que la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'Adjointe au Maire est devenue définitive à la date de réception par l'intéressée du courrier de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales,

Considérant, par ailleurs, les modifications consécutives à cette démission intervenues dans la répartition des délégations aux adjoints et conseillers municipaux, Il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein de la commission susmentionnée.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-après.

Le Conseil Municipal :

- 1) approuve la modification de la délibération n°2020-244 du 24 septembre 2020 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- 2) désigne sur proposition de Monsieur le Maire, pour siéger au conseil d'administration du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales en remplacement de Mme Marie BACH représentant titulaire et Mme Anaïs SABATINI représentant suppléant :
 - Frédéric GOURIER (titulaire)
 - Sébastien MENARD (suppléant)

Le reste sans changement.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

33 POUR

13 ABSTENTION(S) : Mme Marie BACH, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 0231219-183897-DE-1-1
Accusé reçu le :
Affiché le : 28 DEC. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire





CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-L85

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, Mme Christelle MARTINEZ, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI , Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET , Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS , Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE , Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT , Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, Mme Soraya LAUGARO, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Désignation de représentants de la Ville au sein de collèges publics - Modification

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

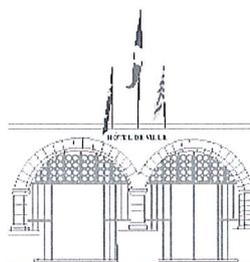
Par délibération n°2020-210 en date du 24 septembre 2020 le conseil municipal a désigné Mme Marie BACH pour siéger au sein:

- Collège Jean MACE

Suite à la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'adjointe au maire, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville pour siéger au sein de cet établissement.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Considérant la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'adjointe au Maire par courrier adressé à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales le 26 octobre 2023.



Considérant l'acceptation par M. le Préfet des Pyrénées-Orientales de cette démission par courrier en date du 08 novembre 2023.

Considérant que la démission de Mme Marie BACH de ses fonctions d'Adjointe au Maire est devenue définitive à la date de réception par l'intéressée du courrier de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales,

Considérant, par ailleurs, les modifications consécutives à cette démission intervenues dans la répartition des délégations aux adjoints et conseillers municipaux, Il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein de l'établissement susmentionné.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-après.

Le Conseil Municipal :

- 1) approuve la modification de la délibération n°2020-210 du 24 septembre 2020 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- 2) désigne sur proposition de Monsieur le Maire, pour siéger en remplacement de Mme Marie BACH au sein du collège Jean MACE
 - Charles IFSSAH

Le reste sans changement.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

46 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 80231219-184200-DE-J-J

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire

